



Non présentation d enfants

Par **Mickaël 89**, le **03/07/2021** à **18:04**

Bonjour

J'aurais voulu savoir si c'était possible de porter une deuxième plainte pour les mêmes faits car j'ai la garde de mes enfants un weekend tous les 15 jours il y a 15 jours en arrière madame me les a pas donné sans aucune raison j'ai porté une première plainte 15 jours après donc ce weekend exactement pareil madame ne pas donner les enfants sans aucune raison j'étais au commissariat le policier m'a dit que je ne pouvais pas porter plainte une deuxième fois pour exactement les mêmes fait est-ce que cela est vrai

merci cordialement

Par **Zénas Nomikos**, le **04/07/2021** à **16:02**

Bonjour,

il s'agit d'une infraction continue et prolongée dans le temps.

Vous pouvez faire un RAR au parquet à chaque fois que le problème survient.

Le cas échéant, le proc vous fera auditionner par les forces de l'ordre pour donner suite aux différents RAR.

Sur la plainte et sa procédure :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>

Bon courage.